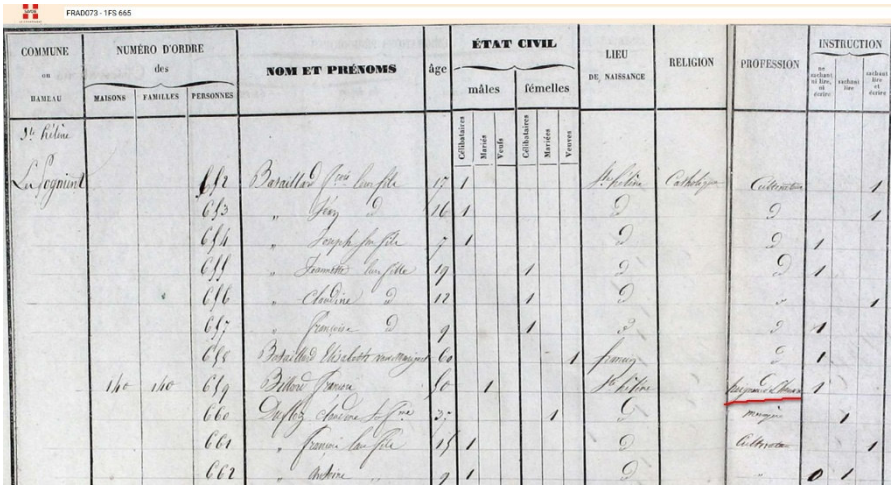
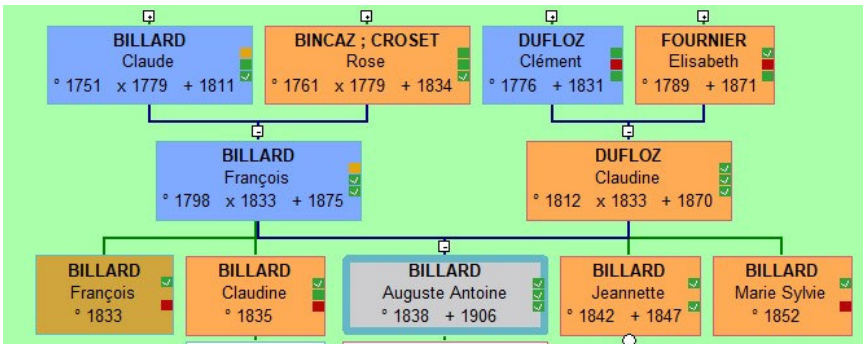
04 Petite histoire autour de… François Billard, peigneur de chanvre

En consultant le recensement de 1848 sur Sainte-Hélène-du-Lac, (1FS 665) nous avons trouvé un métier disparu à l'aube du XXème siècle, celui de peigneur de chanvre.



C'est François Billard né vers 1898 à Sainte-Hélène-du-Lac qui exerce ce métier. Il habite alors au hameau du Pognient, au bord du marais, avec son épouse Claudine Dufloz et 3 de leurs enfants.



<u>Faisons connaissance avec François</u>.

Il est le fils de Claude et de Rose Bincaz (décédés avant 1848) et il a eu au moins 7 frères et sœurs.

Il ne sait ni lire ni écrire, tandis que son épouse sait lire, et que François, leur fils aîné sait lire et écrire, preuve que l'éducation de ses enfants était une valeur importante pour la famille.

Après 1848, le couple et ses enfants s'apprêtent à partir à Saint-Léger (Savoie), le travail étant probablement insuffisant pour vivre.

Là-bas, Marie Sylvie naîtra et plusieurs enfants s'y marieront. C'est le cas d'Auguste Antoine qui reviendra à Sainte-Hélène-du-Lac (il décèdera en 1906).

François Billard terminera ses jours à Saint-Rémy-de-Maurienne où il décèdera en 1875.

<u>Que faisait un peigneur de chanvre ?</u>



Le peigneur de chanvre intervenait après le rouissage, le broyage et le teillage du chanvre. Son activité consistait à sérancer la filasse (diviser la filasse du chanvre avec le séran pour la rendre propre à être filée), c'est-à-dire à la démêler et à la diviser.
Pour cela, il utilisait deux outils :
-Un couteau à tranchant émoussé et à lame cintrée en forme de C, qui servait à assouplir l'écorce du chanvre et à la débarrasser des grosses impuretés
-Un jeu de peignes aux dents d'acier plus ou moins resserrées, très souples, de 8 à 10 cm de longueur, fixées à un coussinet en bois.

Le rouissage : Le rouissage est la macération que l'on fait subir aux plantes textiles telles que le lin ou le chanvre, pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse avec la tige. On fait rouir les poignées (bottes) de chanvre dans un routoir ou rouissoir.
Le rouissage par immersion consiste à éliminer le ciment naturel qui relie les fibres de cellulose du reste de la tige.
Cette opération permet de récupérer ultérieurement les fibres de chanvre, lorsque celles-ci seront séparées du résidu ligneux, appelé chènevotte, par une opération mécanique appelée teillage.
La durée du rouissage était délicate car une opération trop prolongée risquait de rendre les fibres moins résistantes.
Le teillage :
La « teilleuse » servait à « teiller », c'est-à-dire à battre ou broyer la tige d'une plante (lin ou chanvre) pour en briser l'écorce et séparer les fibres textiles. Cette opération appelée « teillage » ou « broyage » faisait suite au rouissage.



Le produit final était utilisé soit pour confectionner des vêtements, ou bien la matière était transportée à Montmélian.
Les cordiers Tallin et Bourgeois (de 1840 à 1936) y confectionnaient des cordes de plus de cent mètres de long.



Ils exerçaient cette activité près du pont Cuenot, en face de la quincaillerie.
Sur la photo ci-contre, on remarque à gauche la grande roue du banc de cordier.